

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Comité syndical

Réunion du lundi 3 avril 2023

Date de convocation : 28 mars 2023	Nombre de membres { présents : 46 absents : 37
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 14 avril 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 46
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2023-11
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Aides du SDEER aux communes

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TROIS du mois d'AVRIL, lundi à 9 heures 14 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 46 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. COUV RAT-DESV ERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELLAILLON-PLAGE
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'île d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'île de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAU VAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire

Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtaillon-Plage
M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtaillon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. RECHT Eric, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtaillon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Ile de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 37 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire, excusée
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie, excusé
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président propose au Comité de se prononcer sur quatre aides financières que le SDEER serait susceptible d'apporter aux communes adhérentes :

1°) Aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui n'ont pas transféré leur compétence au SDEER.

M. le Président rappelle au Comité que, chaque année depuis 2019, le Comité syndical a décidé que le SDEER apporterait une aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui n'auraient pas transféré leur compétence au SDEER, dans la limite de 500 euros par borne normale et 5 000 euros par borne rapide, dans la mesure où ces bornes seraient conformes aux exigences du décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 modifié relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, ainsi qu'aux minima techniques du programme ADVENIR porté par l'AVERE-France.

M. le Président propose au Comité syndical de poursuivre ce dispositif, avec les mêmes montants que depuis 2019 (50 000 euros).

M. le Président propose que cette aide soit réservée aux communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la TCCFE.

2°) Aide aux communes porteuses de projets de recharge publique de véhicules électriques et qui ont transféré leur compétence au SDEER.

M. le Président explique que des communes toujours plus nombreuses sollicitent le SDEER pour procéder à l'installation de bornes de recharge sur leur territoire. M. le Président propose au Comité syndical de maintenir le principe de l'aide à l'installation de bornes de recharge aux communes qui lui auraient transféré la compétence de recharge publique de véhicules électriques, pour des bornes qui ne feraient pas partie d'un schéma d'implantation décidé par le SDEER. Sur demande de la commune, le SDEER installerait les bornes de recharge et solliciterait une contribution de 80 % du prix de la fourniture, installation et mise en service (hors subventions éventuelles).

En outre, pour les communes qui conservent le bénéfice de la TCCFE, M. le Président propose que le SDEER sollicite :

- une contribution de 80 % du montant des coûts de raccordement au réseau public de distribution d'électricité ;
- une contribution annuelle de :
 - o 500 euros pour chaque borne de recharge normale ;
 - o 1 500 euros pour chaque borne de recharge rapide.

M. le Président propose au Comité syndical qu'une enveloppe de dépenses de 300 000 euros fasse l'objet de décision d'attribution par le Bureau.

3°) Aide aux communes porteuses de projets de production d'électricité renouvelable.

M. le Président rappelle que, chaque année depuis 2019, à l'instar de l'aide que le SDEER apporte au raccordement des installations communales de consommation d'électricité pour des puissances supérieures à 36 kVA en basse tension, le Comité syndical a décidé que le SDEER apporterait une aide au raccordement des installations de production d'électricité portées par les communes, dans la limite de 5 000 euros par installation de puissance comprise entre 36 kVA et 100 kVA.

Une enveloppe de 100 000 euros avait été décidée, pour faire l'objet de décision d'attribution par le Bureau. M. le Président propose au Comité syndical de poursuivre ce dispositif, avec les mêmes montants que depuis 2019.

M. le Président propose que cette aide soit réservée aux communes pour lesquelles le SDEER est bénéficiaire de la TCCFE.

4°) Aide aux communes qui conservent le bénéfice de la TCCFE, pour des projets réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage.

M. le Président explique que, dans le cadre du calcul du terme R2 de la redevance de concession (dit d'investissement) versée par Enedis peuvent intervenir des dépenses d'investissements ciblées relevant de critères dits de transition énergétique et permettant de différer ou d'éviter les besoins de renforcement du réseau public d'électricité. Le montant global de ces dépenses (le terme I de la formule de calcul) est plafonné par un montant hors taxes par habitant de 4 euros actualisés. Le Comité avait décidé que soit reversée aux onze communes qui conservent le bénéfice de la TCCFE une part de 50 % du montant de redevance ainsi calculé, au vu de leurs dépenses.

Cependant, le total des dépenses exposées par le SDEER et par les onze communes atteignant aisément le plafond départemental, M. le Président propose que le SDEER reverse forfaitairement aux communes concernées une part de redevance proportionnelle à leur population dans la population départementale, soit 0,16 euro par habitant, actualisés.

M. le Président propose que ce dispositif s'applique à l'avenir, jusqu'à ce qu'une délibération le rapporte ou le modifie, le cas échéant.

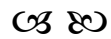
5°) Aide aux communes qui conservent le bénéfice de la TCCFE, pour des projets réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEER.

M. le Président rappelle au Comité que, avec la départementalisation du contrat de concession, les dispositions du cahier des charges prévoient que le SDEER bénéficie d'une majoration annuelle du terme R1 de la redevance de concession (dite de fonctionnement) versée par Enedis. Le montant de cette majoration devrait se monter à 319 350,91 euros pour 2023.

M. le Président propose que, comme depuis 2020, une partie de cette prime fasse l'objet d'une participation aux projets des communes qui conservent le bénéfice de la TCCFE :

- Le montant de la participation serait déduit de la contribution demandée par le SDEER pour des projets d'investissement réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage (éclairage public, effacements de réseaux BT, bornes de recharge) ;
- Le montant de la participation serait annuel et proportionnel à la part de la population de la commune dans la population de la concession ;
- Une participation au titre de l'année n pourrait être versée au titre de travaux réalisés dans l'année n ou dans l'année n+1.

M. le Président propose que ce dispositif s'applique à l'avenir, jusqu'à ce qu'une délibération le rapporte ou le modifie, le cas échéant.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été faites.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*